



DÉVELOPPER L'AUTOPARTAGE À DESTINATION DE PUBLICS PRÉCAIRES EN CŒUR DE SAVOIE

La Communauté de communes Cœur de Savoie tente de développer l'offre multimodale sur son territoire notamment au bénéfice des personnes en situation de précarité, à travers la mise en place de l'autopartage : une solution pour limiter l'utilisation de la voiture individuelle et décongestionner les villes mais également réduire les émissions des gaz à effet de serre.



CONTEXTE

> Le territoire

Située entre Bauges, Belledonne et Chartreuse, la Communauté de communes Cœur de Savoie constitue la porte d'entrée de la Savoie en arrivant de Grenoble. Elle fédère 41 communes du sillon alpin, soit environ 36 000 habitants. Desservie par deux autoroutes et deux voies ferrées le long de l'axe Lyon-Turin, elle est un point de passage obligé pour les vallées de la Maurienne et de la Tarentaise.

> La collectivité et son projet de territoire durable

En démarche TEPOS-CV depuis 2016, la collectivité a identifié deux champs d'actions prioritaires :

- L'augmentation de la production d'énergies renouvelables qui permettra de renforcer l'indépendance énergétique du territoire ;
- La diminution des consommations énergétiques notamment à travers l'offre de nouveaux modes de déplacements : usage partagé de la voiture, covoiturage et autopartage, service de location de vélos à assistance électrique, pratique des écocistes au quotidien.

PRESENTATION DE L'EXPERIENCE

> Contexte et objectifs

La solution d'autopartage s'adresse aussi bien au public précaire qu'au grand public.

L'objectif est de faciliter le recours à ce service et de le favoriser par rapport à l'achat d'un véhicule individuel pour réduire le nombre de véhicules sur la route, accroître le lien social de proximité, tout en réduisant les émissions de gaz à effet de serre.

> L'action menée

Cette action se décompose en 3 phases :

- **La réalisation d'un diagnostic mobilité** afin d'étudier les besoins et attentes en termes de déplacements professionnels motorisés des publics en précarité pour se rendre à des entretiens d'embauches, des stages et des formations. Et la réalisation d'un diagnostic territorial pour définir les priorités d'implantation des stations d'autopartage, afin de préciser le portage de l'action et le mode de gestion de Citiz.
- **La mise en place en autopartage de 2 voitures sans permis** (à Montmélian et Saint-Pierre-d'Albigny) et **4 voitures** (à Montmélian, Saint-Pierre-d'Albigny, La Rochette, et le parc d'activités économiques Alpespace). En complément de la mise en place de ce service, il s'agit de créer une tarification solidaire pour l'accès au système, avec une garantie sur les coûts de franchise des accidents responsables non pris en charge par l'assurance tous risques.
- **L'accompagnement et la formation du public (diagnostic mobilité, ateliers)** : suivi des réservations et des usages, analyse des retours d'expérience, etc. Cette phase nécessite de déployer des actions de communication autour du service d'autopartage afin de le favoriser par rapport à l'achat d'un véhicule individuel et d'en faciliter le recours.

BILAN

> Les résultats

Les résultats seront évalués sur la base des prévisions de 100 locations de voitures électriques, évitant 480 Kg de CO².

Les acteurs impliqués

- Communauté de communes Cœur de Savoie
- Agence éco mobilité Savoie Mont Blanc (travail de concertation avec les habitants)

Sources et contacts

Marion HAMEURY
Agence Ecomobilité Savoie Mont Blanc
marion.hameury@agence-ecomobilite.fr

